



Municipalité de
**Sainte-Émélie
de-l'Énergie**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

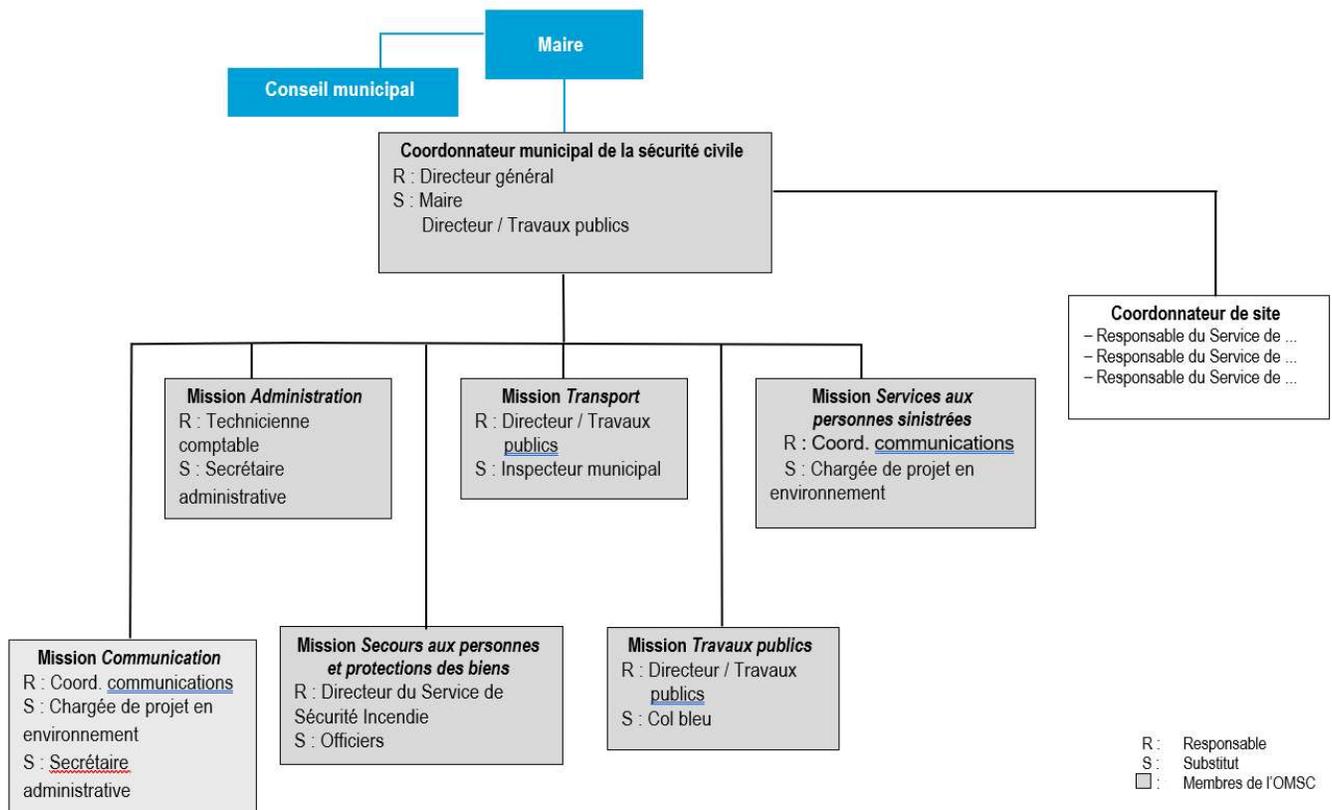
Pour publication immédiate

OMSC/jour1/01

Mise en place de l'organisation municipale de sécurité civile

Sainte-Émélie-de-l'Énergie, le 17 mars 2020 – Suivant les recommandations formulées par les autorités gouvernementales, le maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Martin Héroux, a convoqué les membres du conseil municipal ce lundi 16 mars 2020 : « Tous les élus et élues se sont rassemblés hier par téléconférence afin de suivre les directives et de limiter les contacts. Lors de ces échanges, nous avons décidé de façon unanime de mettre en place l'organisation des mesures de sécurité civile (OMSC). L'OMSC agira dans un premier temps, à la mise en place des mesures nécessaires. Afin de vous tenir informés, je publierai un communiqué de presse au besoin à 16 h 30 sur les développements et des éventuelles mesures à prendre ».

L'OMSC est formée de représentants municipaux attitrés à différentes fonctions afin de gérer la crise de la façon la plus efficace possible, et ce, selon le tableau suivant :



Toutes les informations au sujet des mesures mises en place par la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie sont disponibles au www.steemelie.ca, sous l'accroche l'œil COVID-19.

- 30 -

Source : Josée Fafard
Coordonnatrice communications
Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
loisirs@steemelie.ca 450 886-3823 poste 5

Information : Mathieu Robillard
Directeur général
Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
dg@steemelie.ca 450 886-3823 poste 4